# Accès à Cohort360
# **Demander son habilitation**

Un nouveau parcours de demande d'habilitation à Cohort360

## Comment ça fonctionne ?

1 **Prise de contact**. Après avoir informé mon chef de service, je sollicite le contact Cohort360 de mon Groupe Hospitalier Universitaire - GHU pour lui faire part de mon besoin et lui demander un accès à l'application.

> Il vous sera demandé votre code APH et votre unité fonctionnelle

2 **Création des accès**. Une fois les informations recueillies, mon contact Cohort360 transmet la demande de création de mon accès aux équipes concernées.

Dès que l'accès est créé, je reçois un mail m'invitant à me connecter pour la première fois.



[Cohort360 ] Mail Création de compte

DELAGE Cecile de la part de [DSN] Support Recherche ID AP-HP

Répondre | Répondre à tous | Transférer

mer. 14/10/2026 11:04

À DELAGE Cecile

Cc [DSN] Support Recherche ID AP-HP

Bonjour,

Suite à la validation de l'évaluation, votre compte Cohort360 a été créé, vous pouvez désormais vous connecter à l'application en utilisant le lien : https://cohort360.eds.aphp.fr/ et en vous identifiant avec votre code APH et mot de passe Windows.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre référent EDS en copie de cet email.

Cordialement,

**Cécile Delage**
Product Owner Cohort360
*Domaine Design & Produit*
*Pôle Innovation & Données*
**Direction des Services Numériques**
**Campus Picpus - 33 boulevard de Picpus, 75012 Paris**

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

3 **Parcours de prise en main** disponible depuis Cohort360. J'y retrouve différentes étapes :

- **découvrir mon futur environnement** de travail et mes habilitations,
- **comprendre les engagements liés à l'utilisation des données** de Cohort360,
- **prendre en main l'outil** grâce à des vidéos de formation décrivant ses fonctionnalités clés



Découvrir votre environnement

2 Comprendre vos engagements

3 Prendre en main l'outil

Engagement 9

**Vous supprimez les données à l'issue de votre mission**

En cas de cessation de vos fonctions, ou à la fin de votre projet, vous vous engagez à : supprimer intégralement les données, fichiers et supports d'information relatifs à ces données, ainsi que les documents, codes ou moyens d'accès que vous détenez, **sans en conserver de copie.**

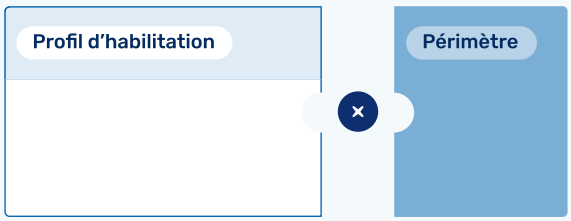
À l'issue de votre mission, tout accès aux données, en ligne ou par un export conservé, devient illégitime.

Accès à Cohort360
# Demander son habilitation

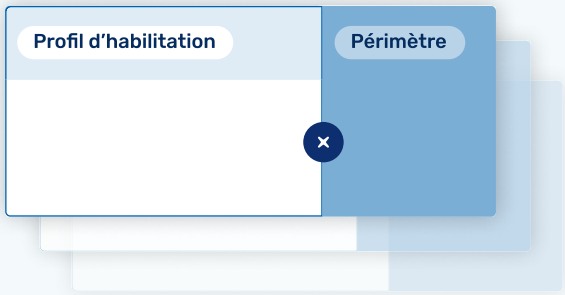
4 **Utiliser Cohort360**. J'ai désormais la possibilité d'explorer les données suivant mon périmètre d'habilitation.

## Modalités d'habilitation à Cohort360

**Un accès** correspond à un profil d'habilitation (1) appliqué à un périmètre (2) .




**Un seul utilisateur** peut cumuler **plusieurs accès**.




Je retrouve, depuis la page d'accueil, la **documentation,** mes **engagements**, mes **habilitations** et les **tutoriels**.

## Des questions ? Contactez-nous !

**Au sujet de vos habilitations et accès, l'utilisation du service, le signalement de bugs, les demandes de nouvelles fonctionnalités**

**Support Recherche ID AP-HP**
id.recherche.support.dsn@aphp.fr